

analyse des principes et des mesures de facilitation du commerce; et (c) développement et renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce. Les débats ont fait ressortir de nombreux éléments communs entre les principes de facilitation du commerce et les principes de base de l'OMC, de même que l'importance de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans ce domaine pour les pays en développement. Ces trois thèmes demeureront en 2001 les fondements des travaux préparatoires et d'analyse de l'OMC sur le champ d'application possible des règles de l'OMC.

Le Canada appuie cette initiative sans réserve et, dans le cadre de sa participation active aux travaux préparatoires et d'analyse amorcés en 1998, a formulé des suggestions précises et concrètes qui pourraient servir de base à l'élaboration par l'OMC de dispositions sur la facilitation du commerce. Comme il est indiqué dans la communication de 1998 du Canada, ces suggestions s'inspirent du point de vue selon lequel l'OMC devrait combler les lacunes des initiatives d'autres organisations internationales, en enrichir le contenu et bâtir sur la base des dispositions qu'elle a déjà adoptées elle-même dans ce domaine.

En octobre 2000, le Canada a complété ses propositions antérieures sur les principes de la facilitation du commerce par une communication détaillée rendant compte de son expérience dans le domaine, des principes qu'il a appliqués et des leçons qu'il a tirées à cet égard — la plus importante étant que la facilitation du commerce constitue un investissement dont on peut espérer un rendement dès maintenant aussi bien que dans les années à venir. L'un des principaux objectifs du Canada est de continuer à présenter des idées et des suggestions concrètes pertinentes, propres à contribuer sensiblement à la formation d'un consensus sur les avantages de règles internationales en matière de facilitation du commerce. La fin ultime de tous ces efforts est de faciliter les échanges d'une manière concrète, qui réponde aux besoins des commerçants, c'est-à-dire de développer les règles existantes de l'OMC en vue de maximiser la transparence, d'accélérer le dédouanement des marchandises, de réduire, simplifier, moderniser et harmoniser les prescriptions, procédures et formalités douanières, tout en élaborant un programme intégré, coordonné et interactif d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les pays en développement. Le Canada continue à appuyer fermement l'inscription de la facilitation des échanges au programme du prochain cycle de négociations de l'OMC.

FACILITER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES SERVICES

Le commerce des services représentait en 1998 une proportion de 19,5 p. 100 de l'ensemble du commerce mondial. La prestation de services est une activité économique essentielle dans pratiquement tous les pays, et son importance a augmenté considérablement ces dernières années. En 1997, la part des services dans le total de la valeur ajoutée au PIB s'inscrivait entre 40 p. 100 dans les pays les moins avancés et plus de 70 p. 100 dans les pays très développés comme le Canada.

En ce qui concerne la situation intérieure, on observe que le secteur canadien des services est extrêmement dynamique. De fait, son taux de croissance s'est révélé supérieur à celui du reste de l'économie au cours des années 1990. C'est ainsi qu'en 1999 les services représentaient les deux tiers de notre PIB et que nos exportations de services ont augmenté de 6 p. 100 pour s'établir à 51,8 milliards de dollars. La même année, 10,7 millions de Canadiens travaillaient dans le secteur des services, qui représentait 74 p. 100 de l'emploi total. Au cours des deux dernières décennies, la plupart des emplois créés au Canada l'ont été dans le secteur des services. Des 4,5 millions d'emplois auxquels se chiffre le gain du pays depuis 1976, 4,2 millions sont à mettre au compte des services. Ce secteur est l'élément moteur de la transformation de l'économie canadienne en une économie fondée sur le savoir.

Le Canada est le 12^e exportateur de services du monde. Étant donné l'importance des exportations de services pour son économie, il a tout intérêt à négocier la poursuite de la libéralisation des échanges et l'élargissement des marchés internationaux dans ce domaine. Les États-Unis sont notre partenaire commercial le plus important sous le rapport des services comme sous celui des marchandises. Cependant, nos exportations de services dépendent moins des États-Unis que nos exportations de marchandises, et nos marchés étrangers de services les plus dynamiques sont ailleurs. C'est ainsi que de 1992 à 1998, nos exportations de services commerciaux vers le Brésil ont augmenté suivant un taux moyen de 150,5 p. 100, les taux correspondants étant de 70,5 p. 100 pour le Chili et de 24,7 p. 100 pour la Chine. L'importante croissance de ces marchés confirme l'intérêt que présente pour le Canada l'approche multilatérale de la libéralisation du commerce des services.